

# **Héritage, vous avez dit Héritage ?**

Denis Masegla

Novembre 2024

Préambule.....	3
1. Le bilan sportif des jeux .....	5
2. L'évolution de la gouvernance du sport .....	6
3. La gouvernance du mouvement sportif.....	9
4. La relation avec l'Ecole et les Jeunes.....	12
5. Les moyens pour agir .....	14
6. Les rapports clubs-fédérations .....	17
7. En résumé, 10 propositions pour un héritage des Jeux à destination du mouvement sportif français.....	19
8. France Nation sportive ?.....	20

## Préambule

*Une "parenthèse enchantée" aux leçons bien réelles*

*Nous sommes à J+100 après l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024.*

*Habituellement, on célèbre le J-100, mais cette fois, le recul post-événement offre une occasion unique : analyser l'impact et les perspectives d'un héritage promis. Alors, peut-on encore croire que Paris 2024 apporte au mouvement sportif français l'héritage espéré ?*

Dimanche 3 novembre 2024, nous étions à J + 100 après la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques de Paris 2024. Habituellement c'est J - 100 que l'on célèbre. Il m'a semblé symboliquement qu'il pouvait être intéressant de faire une analyse avec un peu de recul sur ce que l'on pouvait tirer comme premier bilan de ces jeux et surtout faire le point sur les perspectives d'héritage 100 jours après la « parenthèse enchantée ».

Pour mieux comprendre : petit retour en arrière, nous sommes le 6 juillet 2011 à Durban. La session du CIO vient de décider de l'attribution des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2018 à la Corée du Sud. La France candidate avec Annecy a obtenu 7 voix. Camouflet, déconvenue, gifle, peu importe le qualificatif, le résultat est sans équivoque et conduit à se poser de multiples questions. 5 jours après, suit un conseil d'administration du CNO SF. Que faire après un tel vote ?

Inutile de revenir sur l'intérêt ou pas de la candidature Annecy 2018. Le débat s'ouvre, il me revient en particulier une réflexion importante formulée par un des membres : « On n'a pas les clés du CIO ». Certes mais est-ce qu'on se donne tous les moyens pour justement débloquent la situation ? Je me souviens d'avoir dit en séance que puisque personne n'y croyait et n'oserait se lancer à notre place, c'était sans doute la chance de notre vie de dirigeant que de pouvoir réfléchir en toute liberté sur l'intérêt d'une candidature qui ne pouvait être que Paris 2024. Cela ne saurait bien évidemment se faire sans une réflexion aboutie et sans se poser quelques questions.

La première était : Candidater, oui, mais pour quelles raisons et avec quels objectifs ? Nous nous sommes tous retrouvés dans la certitude que c'était l'héritage des jeux qui comptait le plus. Nous savions tous que les jeux sont un formidable accélérateur de projets et qu'il fallait s'en servir pour permettre au sport d'asseoir sa place dans la société française. Mettre le sport au cœur d'un projet de société ou mieux : faire de la France une Nation sportive, c'était la signature d'un document appelé projet pour le sport français qui fut l'aboutissement de 2 années de travail associant toutes les composantes du CNO SF et approuvé en congrès en janvier 2013.

Une fois ce préalable fixé, il fallait s'entendre sur la stratégie à mener. Comment espérer convaincre les membres du CIO ? Quelles étaient les conditions à remplir pour cela ? J'avais acquis de mon parcours au sein du CNOSF une certitude, celle que les membres du CIO sont d'abord des acteurs du mouvement sportif. Par là-même, ils sont sensibles à la présence et au rôle que le mouvement sportif d'un pays candidat peut avoir dans le comité de candidature. Il était pour moi indispensable que le comité de candidature Paris 2024 soit mené par le mouvement sportif français, dirigeants et athlètes. Est-ce que l'on avait le leader nécessaire pour imaginer le succès ? Nous n'avions pas le Sebastian Coe de Londres 2012 ou plutôt pas encore. Par contre, nous avions en la personne de Bernard Lapasset un dirigeant français qui avait su trouver les clés du CIO pour obtenir que le rugby à 7 devienne discipline olympique. Il fallait ensuite convaincre les autres parties prenantes, l'Etat et la ville en particulier, que le projet Paris 2024 présentait un intérêt pour le pays et que l'on pouvait le mener à bien. Cela nécessitait un travail de recherches et d'investigation, lequel fût réalisé à travers une étude dite d'opportunités. Cette étude constitua la base sur laquelle le comité de candidature s'appuya pour petit à petit fédérer les différents acteurs et pour porter la candidature vers le succès. Le mérite de Bernard Lapasset ne se résume pas au seul fait d'avoir présidé le comité de candidature Paris 2024. Très vite Bernard s'est rendu compte du potentiel de Tony Estanguet, surtout qu'il allait siéger comme membre du CIO au sein de la commission des athlètes. Après avoir proposé que Tony soit à ses côtés coprésident du comité de candidature, Bernard sut convaincre tous les acteurs pour qu'en cas de succès, la gouvernance du comité d'organisation soit aussi avec une majorité confiée au mouvement sportif. On touche là à un des aspects liés à l'héritage des jeux. Dans un pays où il n'est pas courant de faire confiance à la société civile, la preuve pouvait être faite tant avec le comité de candidature qu'avec le comité d'organisation que des acteurs non étatiques pouvaient mener à bien « le projet du siècle ».

Ainsi donc, le mouvement sportif français, initiateur et acteur majeur de Paris 2024, était-il en droit de pouvoir s'appuyer sur un héritage reposant principalement sur l'objectif de Faire de la France une Nation sportive ? Encore fallait-il s'entendre sur ce que l'on entendait par cette expression, ce que manifestement nous, et je m'inclue dedans, avons eu le tort de ne pas faire ?

L'heure étant aux premiers bilans et perspectives, il est peut-être intéressant de se poser et de poser un certain nombre de questions ayant toutes trait à ce que le mouvement sportif pouvait ou peut encore attendre des Jeux de Paris 2024. Parce que c'est ce sujet qui a été le fondement de mon engagement de mes années de présidence du CNOSF, je me suis dit que j'étais encore légitime à m'exprimer.

Pour une meilleure approche, ce sera à travers :

Le bilan sportif des Jeux ; l'évolution de la gouvernance du sport et celle du mouvement sportif ; la relation avec l'école et les jeunes ; les moyens pour agir ; les rapports clubs-fédérations et l'objectif de la France Nation sportive.

## 1. Le bilan sportif des jeux

*Bilan sportif : Une médaille en or pour le collectif*

*- 16 médailles d'or, un record, mais les chiffres racontent une histoire plus complexe. Avec 64 médailles au total, la France atteint son meilleur classement : 4e au tableau des médailles.*

*- Plus impressionnant encore : 22 fédérations récompensées, preuve d'une performance globale exceptionnelle.*

*La création de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et l'expertise d'Ambition bleue ont permis de fédérer et de créer une dynamique d'ensemble.*

*"Mission accomplie pour les athlètes et l'encadrement, la voie est tracée."*

Avant d'en venir au bilan sportif lui-même, il faut tirer un immense coup de chapeau au COJO Paris 2024 qui a su délivrer un événement parfaitement organisé et ce malgré un contexte compliqué. Après le JO bashing qui n'en finissait pas, eut lieu l'inimaginable dissolution de l'Assemblée nationale à seulement 50 jours de la cérémonie d'ouverture du plus grand des événements que la France ait eu à organiser. Pardon, mais il y a plus simple comme conditions d'évolution. Le COJO a eu beaucoup de messages de félicitations mais celui qui m'aura le plus marqué aura été l'ovation pour Tony à l'issue de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques. Il y avait là comme une forme de reconnaissance pour le travail accompli, la résilience face aux difficultés, de remerciements pour le bonheur procuré et de fierté pour le résultat d'ensemble. A propos des résultats, en particulier ceux sportifs, beaucoup de commentaires ont été faits. Je vais donc me contenter d'en faire un essentiellement basé sur des données chiffrées.

Beaucoup d'observateurs se sont fait l'écho du record de médailles d'or battu : 16 à Paris 2024 contre 15 à Atlanta 1996. C'est ce qu'indique un bilan chiffré rapide, sauf qu'il est difficile de comparer avec des épreuves qui ont disparu et d'autres qui ont été ajoutées. En fait, sur les 16 de 2024 : 7, presque la moitié, ont été obtenues dans des épreuves qui sont nouvelles par rapport au programme de 1996 et parallèlement 3, uniquement en cyclisme, qui étaient au programme de 1996, ne l'étaient plus en

2024. Difficile dans ces conditions de comparer. Plus rationnelle est la comparaison en termes de classement des nations. A Atlanta la France est 5ème précédée par les Etats-Unis, la Russie, l'Allemagne et la Chine, à Paris elle est aussi 5ème précédée par les Etats-Unis, la Chine, le Japon et l'Australie, la Russie ayant disparu du paysage. Pour beaucoup d'observateurs, la qualité de performance d'une nation est mieux exprimée par le classement des médailles. La France, avec 64 médailles, est alors 4ème en 2024 derrière les Etats-Unis, la Chine et la Grande-Bretagne, laquelle est seulement 7ème nation en or, mais compte 65 médailles. C'est véritablement sur ce nombre remarquable de 64 médailles qu'on peut situer les progrès d'ensemble car cela touche plus de sports. 22 fédérations sont concernées par ces 64 médailles et seuls les Etats-Unis avec 27 font mieux. Ce n'est pas de cette performance dont on parle le plus et pourtant c'est peut-être celle qui est la plus illustratrice du niveau d'ensemble et de sa progression.

Les données sont ce qu'elles sont, immuables. Le chemin pour y parvenir mérite attention et commentaires. La création de l'ANS et la stratégie mise en place (avec les moyens assortis) ont montré qu'il était possible de rivaliser avec les meilleurs avec une recherche d'efficacité liée à celle du meilleur équilibre entre l'autonomie fédérale et l'ombrelle de la cellule dirigée par Claude Onesta. Il faut bien évidemment que cette dynamique perdure et même qu'elle puisse être améliorée à travers les exemples que ne manqueront pas d'être les fédérations les plus performantes pour celles qui sont en difficulté. Les résultats des athlètes français étaient au premier rang des critères de Jeux réussis : mission accomplie.

## 2. L'évolution de la gouvernance du sport

*Le pari d'une gouvernance partagée (État, collectivités, mouvement sportif, monde économique) devait moderniser le modèle français. Pourtant, l'inertie voire l'opposition administrative freinent encore l'autonomie promise. Elles expliquent ce que l'on présente aujourd'hui comme un doublon. L'ANS ne peut pas être le bras armé du Ministère ou alors ce n'était pas la peine de la créer. Le message de faire passer le ministère des sports d'un ministère des fédérations à un ministère transversal influant sur les autres ministères n'a manifestement pas été compris. Le mot tutelle a disparu mais uniquement sur le vocabulaire.*

*"Sans audace, le modèle reste inabouti. Sans aller jusque-là, l'Italie nous montre pourtant qu'une gouvernance sportive autonome est possible."*

Celles et ceux qui me connaissent et qui m'ont accompagné durant ces dernières années savent que ce sujet me tient à cœur et qu'il a toujours été au centre de mes préoccupations. L'origine en est simple, j'ai eu la chance de participer dès ma première année de présidence fédérale à un conseil du FNDS présidé par le Ministre à l'époque Roger Bambuck. J'ai vu le regretté Nelson Paillou signifier en tant que président du CNOSF son désaccord pour ne pas dire sa colère par rapport au peu de considération qui était accordé aux positions du mouvement sportif dans la répartition des financements. Plus tard, devenu président du CNOSF, je me suis retrouvé dans une situation similaire que j'ai décrite dans le livre « le sport c'est bien plus que du sport ». Nous sommes en 2010, la France a obtenu l'organisation du championnat d'Europe de football 2016. La commission des finances de l'Assemblée nationale en accord avec le gouvernement a voté pour 150 M d'euros de crédits à destination de la construction ou de la rénovation des stades de football nécessaires à l'organisation de ce championnat d'Europe. Problème : les crédits seront pris dans le cadre du CNDS et donc au détriment du sport pour tous. Après avoir tout tenté en termes de conciliation et menacé en dernier recours d'une campagne de presse, j'obtins que fut rendu un arbitrage au plus haut niveau, lequel décida heureusement d'un prélèvement exceptionnel sur la Française des jeux pour financer les 4/5 du coût total, le dernier cinquième étant pris sur des réserves non utilisées. En quasi-instantané, j'eus droit aux félicitations de tous les acteurs du CNDS, qui était ainsi sauvé. Je crus alors bon de proposer à ce que, fort de cette expérience, on puisse réfléchir à une autre forme de gouvernance du CNDS. Que n'avais-je dit ? Peut-être m'y suis-je mal pris ? Je ne sais toujours pas mais toujours est-il qu'il m'a été signifié que c'était un sujet trop sérieux, que c'était de l'argent public et que le mouvement sportif devait se contenter de participer aux discussions sans influencer sur les décisions. Parallèlement, je m'intéresserai à la manière avec laquelle la gouvernance du sport était organisée dans d'autres pays comparables au nôtre. Le cas de l'Italie était particulièrement révélateur d'une forme de distance pour ne pas dire de fossé séparant nos organisations. En Italie, suite aux jeux olympiques de Rome en 1960, le CONI s'est vu confier la gestion de tous les équipements construits pour les jeux. Pour bien marquer la comparaison, le stade olympique de Rome géré donc par le CONI a 2 clubs résidents, permet aux 2 fédérations italiennes de football et de rugby d'organiser tous leurs matchs internationaux avec satisfaction et bénéfice financier. Qui plus est, le stade dont la gestion est bénéficiaire, a pu être totalement rénové et même numérisé ces derniers temps. Je laisse le soin à tous ceux qui sont intéressés par ces sujets de gouvernance de comparer avec notre pays et d'imaginer qu'il ait pu être proposé un jour au CNOSF en accord avec les 3 fédérations de football, de rugby et d'athlétisme de gérer les destinées du Stade de France, lequel, on le sait, n'a toujours pas de club résident depuis son inauguration en 1998.

Alors, après le succès de la candidature de Paris 2024, quand le Président de la République a annoncé qu'il fallait explorer la piste d'une Agence Nationale du Sport pour relever le défi de la performance et de l'héritage, on peut comprendre qu'il y eut pour moi comme une forme d'aboutissement, et ce d'autant plus que le discours était à créer davantage d'autonomie pour le mouvement sportif. A défaut de gouvernance à l'italienne, on allait construire un nouveau modèle, dit à gouvernance partagée et à responsabilités réparties. Banco pour la gouvernance partagée avec Etat, Collectivités territoriales et mouvement sportif à hauteur de 30% et le monde économique à hauteur des 10% restants. Restent les responsabilités réparties qui ont été oubliées par le législateur et laissées au bon vouloir des acteurs. Cet oubli a été souligné par la cour des comptes pour laquelle c'était une condition de la réussite de l'ANS. La nature ayant horreur du vide, et le ministère étant soucieux de ne pas perdre ses prérogatives, il a fallu compter avec une forme d'opposition ou d'inertie de sa part. Pour ceux qui douteraient de mon affirmation, 2 exemples révélateurs : 1. Le fait de ne pas vouloir de chef de file dans les conférences régionales du sport, les DRAJES gardant un rôle de secrétariat général donc de contrôle. 2. Le fait que la direction des sports s'empare du sujet du sport dans l'entreprise alors qu'il était manifeste qu'il soit du ressort du monde économique. Ce sont des exemples illustratifs qui confirment aussi les propos de l'ancienne ministre qualifiant l'ANS de bras armé du Ministère. Aujourd'hui on parle de réduire le rôle de l'ANS au seul domaine du haut niveau, le développement des pratiques serait alors géré hors du cadre de l'ANS. Si ce schéma devait se produire, il ne ferait que revenir aux propositions formulées dans le rapport AP 2022 missionnée sur l'optimisation du rôle de l'Etat. J'aimerais rappeler ce que j'avais dit et écrit à l'époque, à savoir que ce serait la négation des missions conjuguées des fédérations que de dissocier haut niveau et développement tant ils vont de pair. J'aimerais rappeler aussi que l'ANS a confié aux fédérations le soin de décider de la répartition des fonds destinés aux structures déconcentrées (clubs, Ligues régionales et comités départementaux) par le biais du projet sportif fédéral. Renoncer à ce dispositif conduirait inéluctablement à amoindrir le lien entre clubs et fédération. Et Dieu sait s'il y a lieu de le renforcer. Cela aurait pu être fait en allant plus loin dans la répartition de responsabilités aux fédérations et en leur confiant aussi le soin de gérer les emplois en même temps que les financements des structures. Là aussi l'obstacle était trop haut, il pouvait mettre en péril l'existence même des services déconcentrés du ministère, alors tant pis pour l'intérêt du sport et du mouvement sportif.

L'ANS est à présent l'objet de critiques, notamment celles liées à son financement et celles qui ont trait avec le sentiment de doublon avec les services du Ministère. Concernant le financement, il y a lieu de noter que l'Etat devrait tenir compte de la participation financière de chacun des acteurs à un projet partagé et non pas de qui



finance l'ANS. A titre d'exemple, un emploi aidé bénéficie d'un financement par l'ANS, la ou les collectivités territoriales, le mouvement sportif et parfois même le monde économique. L'apport de l'Etat transite évidemment par l'ANS contrairement à celui des autres partenaires. Si le bilan financier ne fait apparaître que les contributions de chacun au fonctionnement de l'agence et non pas à la réalisation des projets, il est évident qu'apparaît le sentiment que seul l'Etat finance les projets alors que sans les autres acteurs lesdits projets ne sauraient être menés à bien. Quant au double emploi, c'est effectivement une réalité mais comment pourrait-il en être autrement avec la conception d'une ANS comme bras armé du Ministère, ce qui est à proprement parler la négation même de l'ANS et de la gouvernance partagée.

Je conseille à tous ceux qui sont sensibles à ces sujets de lire le livre d'Alexandre Jardin « Laissez-nous faire, on a déjà commencé ». On y parle d'expériences menées par la société civile et qui marchaient mais dont l'administration s'est emparée et qui se sont éteintes peu à peu. Si on veut véritablement faire des économies, alors allons résolument vers le modèle à l'italienne, l'ANS se voulait et se veut toujours un modèle qui conduit tous les acteurs du sport à travailler ensemble. Mon regret sera que l'on n'ait pas été au bout de ce qui était le fondement initial et qu'on ait « oublié » de répartir les responsabilités. Cet « oubli » était de fait dans les statuts puisque le président de l'ANS ne peut être élu par l'AG que sur proposition du Ministre, ce qui ferme le ban.

### **3. La gouvernance du mouvement sportif**

*Autonomie ne veut pas dire indépendance. Et l'autonomie ne se décrète pas, elle se conquiert.*

*Pour cela il faut du travail, du courage et de l'exemplarité. Ce dernier point nécessite d'installer des organes de régulation pour mieux conforter une gouvernance plus autonome du mouvement sportif.*

On touche là à un sujet qui illustre parfaitement la dépendance entre le mouvement associatif sportif censé être autonome et l'Etat censé être le garant de son bon fonctionnement. Il est évident que le mouvement sportif n'est pas parfait pas plus que ne l'est d'ailleurs l'autorité anciennement dite de tutelle. J'ai quand même un vrai problème identitaire ou de compréhension : comment est-il possible que l'organisation fédérale soit régie par la loi alors que ceux qui font la loi ne s'appliquent pas à eux-mêmes les principes élémentaires qu'ils exigent de la part d'une organisation associative. Je m'explique : on impose aux présidents de fédération une limitation en nombre de mandats alors que la plupart d'entre eux sont bénévoles.

Pourquoi cette limitation n'est-elle pas imposée de la même manière aux députés, sénateurs ou maires qui eux sont rémunérés pour leur fonction ? Qu'on ne se méprenne pas, en citant cet exemple, je ne milite pas en faveur d'une non-limitation du nombre de mandats présidentiels, j'y suis au contraire favorable. Je m'interroge simplement sur le fait que cette limitation se fasse dans le cadre d'une loi, j'aurais tellement aimé que le mouvement sportif à l'image de ce qui a été fait à l'international, s'organise lui-même pour éviter ce type de contrainte légale. Le CNOSF avait pris l'initiative en 2011 de rédiger des préconisations quant à la gouvernance du mouvement sportif. Le projet avait été confié à l'époque à David Lappartient et contenait nombre d'articles qui aujourd'hui figurent dans la loi. Il faut que le mouvement sportif s'interroge sur le fait qu'il aurait été beaucoup plus fort s'il avait à l'époque adopté bon nombre de ces préconisations plutôt que de les subir par la suite. Faut-il y avoir un aveu de faiblesse vis-à-vis du corps électoral ou une forme de facilité, un peu des deux sans doute tellement il est plus simple de se réfugier derrière la loi plutôt que de la devancer. La situation est ce qu'elle est et l'heure n'est plus à la remise en question d'une loi qui existe et qui va dicter les prochaines années du mouvement sportif français. On est loin de l'autonomie annoncée. François Alaphilippe, ancien secrétaire général du CNOSF disait il y a trente ans : « l'autonomie ne se décrète pas, elle se conquiert ». Je rajouterai : à force de travail, forcément, de courage, propre à l'autonomie et d'exemplarité, pour éviter les critiques. Comme on parle toujours davantage des trains qui sont en retard que de ceux qui sont à l'heure, cette notion d'exemplarité devient prioritaire et parce que les Jeux ont mis davantage le sport en lumière, sa recherche peut et doit faire partie de l'héritage. La question est donc de comment éviter les difficultés qui sont apparues dans certaines fédérations et qui ternissent l'image du mouvement sportif ? On a beaucoup parlé des comités d'éthique fédéraux et évoqué l'idée d'un comité d'éthique supra-fédéral. Je crois qu'il faut être pragmatique : jamais un comité d'éthique supra-fédéral ne pourra s'emparer de tous les problèmes de toutes les fédérations. Il faut donc opérer en 2 temps. Le premier consiste à renforcer les capacités d'action des comités d'éthique fédéraux. Ils doivent d'abord pouvoir être saisis par tout membre de l'institution, le club pour une fédération, la fédération pour le CNOSF et le CPSF. Ils doivent ensuite bénéficier d'un temps à l'AG annuelle pour rendre compte de leur action. Ils doivent évidemment être totalement indépendants de l'institution, ce qui est plus facile à dire qu'à faire car il faut bien que les membres soient nommés.

Pour ce qui est du second temps, il faut l'imaginer à travers un phénomène nouveau qui doit être pris en considération. Il s'agit d'une forme de judiciarisation de la vie fédérale qui n'aura échappé à personne. On ne compte plus les plaintes entre dirigeants, entre clubs et fédérations, entre licenciés et clubs, voire même entre dirigeants et ministres. Je ne compte pas dans ces plaintes celles relatives à des actes

de violence physique ou sexuelle qui sont gravissimes et ne peuvent faire l'objet que d'un traitement par la justice. Je veux simplement parler des plaintes relatives à des relations humaines détériorées jusqu'à un point de non-retour et qui polluent la vie associative. Un indice : il y a dix ans, qui connaissait l'article 40 ? Aujourd'hui il fait partie de l'abécédaire du dirigeant. Pour autant son déclenchement, comme l'acte de déposer une plainte, induit forcément une réflexion liée à des considérations temporelles. Le temps sportif et celui de la justice sont décalés sensiblement d'une olympiade et c'est un souci pour ce qui est de la gouvernance associative. Ce constat était sans doute le même il y a une trentaine d'années à propos des litiges sportifs et il y eut la Conciliation. Ce dispositif dont il faut rappeler qu'il est hébergé par le CNOSEF et repose sur l'engagement bénévole de juristes de haut niveau, permet de résoudre environ 80% des litiges. La justice n'a donc à traiter au maximum que les 20% restants ceux pour lesquels la décision du Conciliateur n'a pas convaincu l'une des deux parties au point qu'elle aille au bout de la procédure. La Conciliation agit vite, la plupart du temps dans un délai entre une et quatre semaines et le simple fait de pouvoir la saisir a l'avantage de rassurer. Avec des comités d'éthique fédéraux saisis et agissant dans un premier temps, on peut penser avoir prévenu ou résolu une partie des conflits. Pour l'autre partie, celle qui nécessiterait l'intervention de tribunaux, ne peut-on pas imaginer une conciliation-bis ? Celle-ci pourrait émettre un avis juridique qui aurait l'immense avantage d'être dans les délais d'influence. Car c'est bien d'influence qu'il s'agit, un avis de conciliateur ne vaut pas jugement officiel mais il pèse pratiquement la même chose aux yeux des membres de l'association qui sont des électeurs. On peut bien reconnaître qu'il est plus efficace de suggérer par une Conciliation Bis une inéligibilité avant une élection que de la déclarer par un tribunal 4 ans après, sans compter l'éventualité d'un appel ou autres procédures. Je ne suis pas juriste et n'ai peut-être pas tous les éléments d'appréciation nécessaires. Il me semble néanmoins, au vu de l'évolution de la situation et de l'augmentation des cas, que la réflexion sur le sujet mérite d'être menée.

Ces aspects d'exemplarité et d'éthique ne sauraient être dissociés d'un sujet essentiel qui est celui de la rémunération des dirigeants. Je vais peut-être en choquer certains mais il y a la loi d'un côté et la réalité associative de l'autre. La loi fixe une limite de rémunération, incontestablement conséquente pour le commun des travailleurs et qui peut néanmoins poser problème à des habitués de salaires élevés. Il faut que le haut dirigeant d'aujourd'hui soit disponible, c'est une nécessité, il faut donc qu'il puisse se consacrer à sa mission en étant libéré de contraintes matérielles. Est-ce que cela signifie pour autant qu'il doit être rémunéré en fonction des responsabilités qui lui sont confiées ? Personnellement je pense qu'il faut fixer une règle simple et indiscutable : ne pas perdre d'argent parce que l'on est président. Ainsi évite-t-on les difficultés de relation avec les bénévoles associatifs qui ne peuvent qu'être d'accord

avec cette règle et qui ne peuvent qu'être interrogatifs lorsque le salaire associatif est 3 ou 4 fois supérieur à celui que la personne avait dans sa situation professionnelle précédente. Quant à ceux qui bénéficient de hauts revenus, ils auront forcément un choix à faire mais accepter la limitation fixée par la loi, si elle représente un manque à gagner, ne pourra que susciter pour eux de l'adhésion de la part des bénévoles associatifs.

#### 4. La relation avec l'Ecole et les Jeunes

*L'école et les jeunes : Bombe à retardement ou tremplin ?*

*Le plus grand défi reste la sédentarité des jeunes. Si le Pass'Sport et la plateforme "Mon Club Près de Chez Moi" sont des outils prometteurs, le lien avec l'école reste insuffisant.*

*Une proposition radicale :*

*- Redéfinir l'UNSS : Limiter les compétitions au niveau départemental pour toucher plus d'élèves, leur donner le goût de l'effort par la compétition et établir des passerelles avec les clubs locaux.*

*"Le sport n'est pas un luxe. C'est un investissement dans notre jeunesse et notre avenir."*

C'est pour moi le sujet essentiel de l'héritage des Jeux. J'ai dit à de nombreuses reprises que nous étions face à une bombe à retardement : celle de la sédentarité des Jeunes qui passent l'essentiel de leur temps devant des écrans et ne font pas suffisamment d'activité physique. Question : la meilleure manière de faire de l'activité physique n'est-elle pas de faire du sport ? Pour moi oui, à condition évidemment de considérer la notion de plaisir à travers la pratique sportive, laquelle est tout de même plus facile à ressentir qu'à travers la simple activité physique, et je ne parle là que pour les Jeunes. Je suis et resterai un inconditionnel de la pratique sportive pour les Jeunes, incluant évidemment la notion de compétition laquelle doit s'entendre comme pouvant s'exprimer à tous les niveaux, y compris les plus modestes.

Parce que c'est un enjeu de santé publique, d'éducation et de lien social, il est impératif d'encourager et développer la pratique sportive chez les Jeunes. Et pour cela il y a l'école et le club, 2 univers qui ont la même ambition d'éduquer et qui sont pourtant sans liens étroits comme ce devrait l'être au vu de l'urgence. Quand

j'évoquais ce sujet en tant que président du CNOSEF, on me répondait systématiquement, y compris bien sûr au ministère de l'éduc, il y a les fédérations de sport scolaire pour le lien entre les 2 univers. Certes, et je suis d'accord avec l'affirmation, sauf qu'on n'a jamais discuté de l'harmonisation entre les 2. A quoi cela sert-il de faire doublon et de proposer des systèmes similaires qui ne concernent qu'une minorité d'élèves ? Poser la question suffit à y répondre. Alors au vu de la situation actuelle à l'UNSS et de la prise de conscience qu'elle a déclenchée, j'ai une proposition à faire aux 2 ministres de l'éducation nationale et des sports. Partant du principe que l'école doit permettre au plus grand nombre de goûter à la compétition, il faut donner un autre sens aux activités sportives dans le cadre de l'UNSS. Pour qu'elles concernent davantage d'élèves et qu'elles s'inscrivent dans un cursus de progression complémentaire avec l'activité en club, je préconise de limiter l'organisation des compétitions UNSS au seul cadre départemental. Sans doute cela créera t'il une forme de frustration dans un premier temps chez ceux qui étaient habitués aux joutes nationales scolaires mais ce devrait être rapidement effacé par l'idée d'intéresser plus d'élèves et leur donner le goût de la compétition. Qui plus est, si c'était l'objet d'un agrément entre les deux ministères, cela permettrait l'instauration de passerelles avec les clubs voisins et la perspective d'une démarche pédagogique plus cohérente et moins inflationniste en titres nationaux.

L'obtention des Jeux de Paris 2024 a permis de concrétiser l'idée du Pass'sport. Celui-ci est une aide à la prise de cotisation dans un club. Jumelé à la plateforme Mon Club Près de Chez Moi créée par le CNOSEF et permettant de connaître l'offre de pratique en club dans son propre environnement, le Pass'Sport est un atout formidable pour encourager l'accès au club sportif de proximité. Le dispositif, mis en place en 2020 et réservé d'abord à la tranche d'âge 11-15 a montré qu'il correspondait à un besoin. Il a depuis un peu évolué en étant étendu à d'autres catégories de jeunes mais le principe est le même. Il y a quand même quelque chose de surprenant lié à la promotion du Pass'sport. Le Ministère des sports a financé ces 2 dernières années une campagne publicitaire pour faire connaître le dispositif. Certes, cela part d'une bonne intention mais c'est aussi l'illustration d'une faiblesse dans le lien avec le système éducatif. Il me semble que l'on aurait pu s'attendre à ce que la promotion du Pass'sport soit faite au sein de l'école même, à partir du moment où il s'agissait d'un dispositif étatique. Le fait que ne soit pas le cas ou pas assez, interpelle et doit interroger les différents décideurs concernés.

## 5. Les moyens pour agir

*Le sport, un levier sous-financé.*

*Le sport rapporte plus qu'il ne coûte. Pourtant, avec 1,2 milliard d'euros de recettes fiscales liées aux paris sportifs, le budget des sports reste sous-dimensionné (800 millions d'euros).*

*La réduction prévue pour 2025 (-20%) menace l'élan généré par les Jeux.*

*"Le sport finance plus que le sport. Mais qui aura le courage d'en faire une priorité politique ?"*

Pour pouvoir accomplir au mieux leurs missions les clubs ont besoin d'équipements, d'encadrement et de moyens de fonctionnement.

Rares sont ceux qui disposent d'un équipement privé qui leur appartient, auquel cas se pose pour eux les problématiques d'entretien, de rénovation voire de mise aux normes. Pour la plupart des clubs, les équipements sont gérés par la collectivité et cela induit l'utilisation de créneaux. Il ne faut souvent pas chercher plus loin ce qui limite les conditions d'accueil des clubs et la difficulté qu'ils ont d'augmenter leur nombre de membres. De surcroît beaucoup d'équipements de ce type sont marqués par une forme de vétusté liée à l'usure du temps et la croissance en équipements neufs n'a pas suivi la même pente ascendante que la démographie. L'insuffisance d'équipements ou de créneaux horaires est un facteur limitant pour accueillir plus de futurs licenciés, surtout en ces temps post-jeux où le rêve olympique a créé des vocations. On devrait aujourd'hui déclencher un plan Marschall pour les équipements sportifs et malheureusement il nous sera dit que le contexte économique ne s'y prête pas. A défaut de stratégie d'amélioration du parc d'équipements sportifs, tant en quantité qu'en qualité, on peut au moins s'intéresser à mieux utiliser l'existant. Une voie particulièrement intéressante serait de bâtir un partenariat entre certains établissements scolaires disposant d'installations sportives pour leurs propres besoins et certains clubs voisins qui pourraient en profiter moyennant indemnisation raisonnable. Cela existe sporadiquement et le concept pourrait être développé tant l'urgence est criante. Le problème est qu'on rejoint là la délicate relation entre le milieu scolaire et l'associatif et que l'on ne peut pas raisonner de manière parcellaire.

La plupart des clubs ont conscience de la nécessité de se doter d'un encadrement professionnel. Quand je dis professionnel j'entends dont c'est la profession et apparaît très vite le rapport qualité-prix. On ne rémunère pas de la même manière quelqu'un qui va entraîner à un certain niveau et celui qui va enseigner les bases à des débutants. Et pourtant on exige pour ce dernier cas des diplômés que je qualifierai de surdimensionnés. Le club est souvent devant un dilemme : il aimerait bien créer un emploi mais l'offre ne peut correspondre à ses capacités financières, alors il

renonce... et pourtant nombreux sont les membres du club qui seraient désireux d'occuper cet emploi et que le club souhaiterait embaucher. Pour avoir essayé, en vain, durant de très nombreuses années, y compris avant d'être président du CNOSF, de faire reconnaître les diplômes fédéraux pour pouvoir enseigner contre rémunération, je sais quelle est la difficulté de ne pas se mettre à dos les syndicats de brevetés d'Etat ou ceux qui délivrent les diplômes de branche. On a pu toutefois mettre sur pied des certificats de qualification professionnelle (CQP) avec des accords branche professionnelle-fédérations sportives. C'est même le premier projet que j'ai eu à gérer et qui correspondait bien à un besoin. Beaucoup de CQP ont été créés et beaucoup d'emplois ont suivi. Pour autant, il persiste un vide, à savoir la simplicité pour un jeune ou un moins jeune de pouvoir accéder très vite à un diplôme, que je qualifierai de basique, lui donnant l'accès à la professionnalisation. Les clubs ont besoin de ce type de diplôme basique pour à la fois satisfaire leurs besoins en encadrement et assurer une perspective à leurs membres intéressés pour cela dans un contexte de simplification. Alors que les fédérations assurent les missions délicates de responsable des équipes de France, de gestionnaire financier ou d'employeur, on leur refuse de pouvoir diplômer les cadres dont leurs clubs ont besoin. Une formation fédérale sur le terrain validée par un cadre reconnu (CTS ? cadre breveté d'Etat ?) et ça marcherait. Là aussi, il est nécessaire de s'affranchir de certains blocages et d'accepter que l'intérêt général passe avant des intérêts particuliers. J'ai parlé volontairement de club, sans préciser s'il s'agissait d'un club fédéré ou non fédéré et ça a son importance. Le mouvement sportif français est face à une situation préoccupante : le nombre d'associations sportives augmente régulièrement alors que stagne celui qui illustre celles qui sont fédérées. Le ministère des sports cite volontiers la somme des 2 et ne semble pas ému par le fait que les courbes se soient croisées il y a peu et qu'il y a aujourd'hui davantage de clubs non fédérés que de fédérés. Ce sujet est crucial et la professionnalisation en est un des aspects. Les diplômes sont les mêmes quelle que soit la nature du club. La fédération qui est un acteur essentiel du contenu de ces formations ne peut-elle pas être valorisée dans sa capacité à transmettre par la labellisation de ses formations pour qu'en bénéficient ses membres, à savoir ses clubs ? Et puis cela conduirait sans doute certains clubs à apprécier différemment le fait d'être affilié à une fédération.

Après il y a l'encadrement bénévole. Il faut faire attention à la caricature : il existe des bénévoles très professionnels, et ils sont très nombreux, de même qu'il existe des salariés très passionnés. La cohabitation entre encadrement bénévole et encadrement professionnel n'est pas un long fleuve tranquille. Il n'y pas de recette miracle à un fonctionnement harmonieux. Les systèmes, et ceux de fonctionnement d'un club en font partie, ne sont jamais que ce que les femmes et les hommes en font. Tout est question d'équilibre mais celui-ci est plus facile à obtenir quand on a des

références. Parmi celles-ci il y a l'histoire et elle est essentielle car s'y référer permet bien souvent de dialoguer et comprendre que l'institution est au-dessus des personnes. Certains souhaitent une forme de reconnaissance du bénévolat à travers une rémunération reconnue. Je fais partie de ceux qui disent que bénévole signifie bien vouloir et que par essence la rémunération n'est pas un sujet. Le meilleur moyen de reconnaître l'action d'un bénévole est la reconnaissance de la cause pour laquelle il s'engage. Il est certain que d'éventuelles baisses de moyens publics à l'égard des clubs génèreraient une forme de découragement chez les bénévoles du sport et pourraient engendrer une crise d'engagement.

De ce point de vue le signal envoyé par le projet de budget 2025 est plus que préoccupant. Avec Marie-George BUFFET et Emmanuelle ASSMANN nous avons alerté les présidents de groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat. Nous avons souligné que l'Etat engrangeait près de 1, 2 Mds d'euros de recettes fiscales avec les paris sportifs alors que le budget national des sports tourne autour de 800 M. En considérant seulement les paris sportifs (qui n'existent en ligne que depuis 2010) et sans compter les autres apports directs ou indirects, on peut faire le constat que le sport finance plus que le sport. Avec une diminution de budget des sports prévue en 2025 autour de 20%, on peut s'interroger sur ce qu'il en aurait été s'il n'y avait pas eu Paris 2024. On peut doublement s'interroger quand on voit que le budget de la culture est protégé, ce qui permet au moins de conclure que la France est une Nation culturelle. On peut même triplement s'interroger par rapport aux conséquences que ces décisions vont avoir sur les politiques sportives des collectivités territoriales. Avec une forte diminution de leur dotation globale, ces collectivités vont avoir des choix à faire. Le feront-elles en imitant le gouvernement dans ses choix ? Tiendront-elles compte des compétences non obligatoires, dont le sport fait partie, comme critère d'appréciation ? Il y a de quoi être inquiet et pas sans raison d'autant plus que les Jeux ont créé un engouement pour les Jeunes notamment et je rajouterai enfin car il était temps.

Pour illustrer le sujet financement du sport, j'ai souvent cité l'exemple de la ville de Médélin, malheureusement connue en référence au cartel de la drogue. Cette ville a fait le choix du triptyque éducation, culture, sport pour faire reculer les incivilités. Trente années plus tard, la population a augmenté et les incivilités ont reculé. Conclusion évidente : le sport, comme l'éducation et la culture, n'est pas une charge, c'est un investissement. Seul problème : accepter que vous ne soyez pas celui ou celle qui récoltera les dividendes puisque ces derniers ne peuvent s'entendre que sur le long terme.

Concernant maintenant les fédérations, il est bien évident que c'est un sujet sensible. Les fédérations ont beaucoup de missions et pas seulement celles de préparer les



équipes de France même si elles en sont la vitrine. Comme dit souvent, la vitrine ne saurait être bien garnie sans une arrière-boutique qui en est de même. Et c'est là que se situent développement, formation, promotion, partenariats, recherche, etc... La gestion fédérale ne saurait se résumer à la seule gestion du haut-niveau même si c'est un critère de jugement important. Les recettes fédérales dépendent essentiellement de recettes licences et affiliations, des dotations publiques et des partenariats privés, incluant parfois des droits de télévision. Si certaines, peu nombreuses, ont des événements lucratifs, la plupart organisent des événements nationaux qui pèsent sur le budget fédéral. Le mauvais signal budgétaire va forcément avoir des incidences sur la vie des fédérations, directement ou indirectement. S'il existe des pays où le sport est organisé parfois sans ministère et d'autres où la présence étatique est prégnante sur le mouvement sportif, il n'en existe aucun sans organisation fédérale et sans comité olympique. Il faut garder à l'idée que le mouvement sportif est structuré comme aucun autre mouvement ne l'est sur le plan international et c'est ce qui fait sa force. Les fédérations sont donc une condition nécessaire au bon fonctionnement du sport dans un pays et il y a lieu de veiller à ce qu'elles ne soient pas en difficulté notamment financières.

Reste un sujet toujours sensible, celui des CTS, dont le statut « de placé auprès de » n'est toujours pas reconnu dans la fonction publique. Le sujet des CTS a été l'objet de tensions très vives avant les Jeux. J'ai même dit que s'il y avait un dossier que je ne regretterai pas, c'était celui-ci tellement il était compliqué parce que touchant à l'humain. Menacés qu'ils étaient par une position de leur propre administration qui souhaitait que soit appliquée soit la mise à disposition soit le détachement, les agents ont demandé aux présidents de fédération de les soutenir en même temps qu'ils se prononçaient contre leur rattachement à une hiérarchie fédérale. Peut-être que les CTS attendent aussi de l'héritage des Jeux qu'il permette enfin de définir officiellement leur statut ?

## 6. Les rapports clubs-fédérations

*Clubs, fédérations et le défi de l'adhésion*

*Avec plus de clubs non fédérés que fédérés, le lien entre clubs et fédérations s'effrite. La licence doit redevenir un outil central d'affiliation et de développement.*

*Des solutions ?*

*- Simplifier la professionnalisation avec un diplôme accessible et adapté aux besoins*

*des clubs.*

*- Valoriser les fédérations à travers des outils mutualisés pour inciter les clubs à s'affilier.*

*"Le sport associatif fédéré est la base. Ignorer ses besoins, c'est compromettre l'avenir du sport français."*

J'ai souligné ci-dessus le constat quant à l'évolution des chiffres relatifs aux associations non fédérées et à celles qui le sont. Se rajoutent le sujet de la pratique individuelle, celui pour certains clubs de ne pas licencier tous leurs membres et celui de la relation entre fédérations délégataires et affinitaires et on aura compris que l'univers est complexe. Je vais commencer par ce qui me chiffonne le plus : les messages de la puissance publique depuis une dizaine d'années ont entretenu une certaine ambiguïté. Que signifie un objectif d'accroissement de pratiquants à hauteur de 3 millions ? Pourquoi n'a-t-on jamais parlé de pratiquants licenciés et entretenu une forme de flou, allant même jusqu'à mobiliser les fédérations sans qu'elles sachent exactement pourquoi elles le faisaient. Pour bien saisir l'incohérence d'un tel objectif, il faut bien évidemment raisonner mathématiquement. Autant il est simple d'imaginer une évolution quantifiée d'une population répertoriée, en l'occurrence celle des licenciés, autant il est compliqué de le faire par rapport à celle des pratiquants individuels, par essence impossible à répertorier. On aurait pu concevoir une augmentation de la pratique sans évoquer un quelconque nombre, cela aurait au moins permis au mouvement sportif de se sentir davantage concerné.

La licence est au cœur du rapport club-fédération. Pour celles qui ont une pratique compétitive quels que soient l'âge et le niveau, la déperdition est faible entre nombre d'adhérents et nombre de licenciés. La question se pose davantage quand la pratique dite de loisir est dénuée de participation à des événements organisés par le système fédéral. Il faut alors renforcer le lien club-fédération. On devrait voir à court ou moyen terme les effets en ce sens du vote des clubs pour la gouvernance fédérale. Les fédérations sont des fédérations de clubs et les clubs doivent pouvoir en être des acteurs premium. Il faut par ailleurs indexer un certain nombre d'aides sur celui des licences. Quand eut lieu la première année de gestion de l'ANS, on demanda des fédérations volontaires pour essayer les plâtres, en particulier dans la répartition des aides aux clubs (ex CNDS) via le projet sportif fédéral. Pour pouvoir démarrer, il fallait connaître l'état des lieux pratiqué du temps du CNDS et là ce fut la grande surprise pour la plupart des présidents. Force était de constater que souvent, les clubs les plus aidés par le CNDS n'étaient pas ceux qui jouaient le jeu de licencier leurs membres. Cela en a choqué plus d'un et je frémis à l'idée que sous le prétexte de la suppression

des doublons on revienne à ce temps-là. La puissance publique, quel que soit son niveau de décision, va devoir s'interroger sur ce qu'elle veut. Si elle souhaite voir de la pratique individuelle, en particulier chez les Jeunes, alors qu'elle pèse bien la voie dans laquelle elle s'engage, car ce sera forcément sans les mêmes notions de respect, de lien social ou d'éducation que celles que le club peut permettre d'acquérir. Le sujet des clubs non fédérés est à creuser. Le phénomène est là, il montre au moins que ce n'est pas la vie associative qui est en cause mais pour certains l'intérêt d'être fédéré, lesquels ne se posent d'ailleurs pas la question de ce qu'ils doivent à une fédération pour pouvoir exister. Il y a un équilibre à trouver sur ce sujet et il devrait faire partie de l'héritage des jeux. Il faudra réfléchir à une valorisation fédérale via des outils mutualisés. J'ai toujours milité pour un système mutualisé de promotion qui profite à l'ensemble. Une télévision, une radio, une OTT, peuvent offrir une vue d'ensemble à 360° qui permet à tous de bénéficier d'une médiatisation dont seulement un petit nombre dispose naturellement. L'épisode de la fréquence DAB+ manquée par le CNOSF alors qu'elle lui était promise dans le cadre de l'héritage, aura constitué une formidable occasion perdue d'affirmer une ambition et de marquer durablement le service aux membres. Je crois toujours à la nécessité de ces outils promotionnels d'ensemble qui donnent de la visibilité et créent de la valeur. Seules quelques fédérations peuvent se permettre d'organiser la médiatisation de leur sport avec un objectif lucratif, d'autres ont fait le choix de se la financer, le plus grand nombre ne peut pas faire seul. C'est une prise de conscience que les acteurs fédéraux doivent avoir : seuls on est moins forts qu'à plusieurs et y compris pour promouvoir la pratique en club. Peut-être aussi que l'IA bouleversera dans le futur le rapport entre le club et ses membres, c'est aujourd'hui un sujet majeur car le service rendu par le club a forcément une incidence sur la fidélisation des membres.

Reste un autre équilibre à parfaire, celui entre fédérations délégataires et affinitaires. J'ai souvent dit que les unes et les autres se trompaient de concurrence car celle-ci était à l'extérieur du mouvement sportif. Un fonctionnement harmonieux et apaisé ne dépend que des acteurs concernés. Puisse le succès des Jeux y contribuer !

## **7. En résumé, 10 propositions pour un héritage des Jeux à destination du mouvement sportif français**

1. Maintenir la stratégie de haute performance et celle du développement fédéral dans les missions de l'ANS

2. Répartir les responsabilités entre les acteurs fondateurs de l'ANS et faire élire librement le président (e) par l'AG de l'ANS
3. Revoir la comptabilité de l'ANS à partir du financement des projets et non pas de celui des fonds propres de l'ANS
4. Renforcer les comités d'éthique fédéraux et créer une conciliation-bis pour les cas non résolus
5. Revoir le système de compétitions de l'UNSS pour qu'il incite davantage de jeunes à faire du sport et ne fasse pas doublon avec le système fédéral
6. Demander à l'Education Nationale de faire la promotion du Pass'sport et du dispositif Mon Club Près de Chez Moi
7. Reconnaître certains diplômes fédéraux comme permettant d'enseigner contre rémunération au sein d'un club fédéré
8. Valoriser la licence fédérale par des outils mutualisés de service aux clubs
9. Officialiser le statut des CTS
10. Orienter la moitié des recettes fiscales liées aux paris sportifs vers les clubs afin d'améliorer les équipements et mieux assurer le fonctionnement

## 8. France Nation sportive ?

*Une Nation sportive : rêve ou réalité ?*

*Le slogan "France Nation Sportive" sonne bien. Mais que signifie-t-il vraiment ?*

*Un véritable changement ne se produira que quand le sport deviendra un réflexe pour les décideurs politiques, économiques et pédagogiques.*

*"Aujourd'hui, la France est-elle vraiment une Nation sportive ? Pas encore. Mais il n'est pas trop tard pour rêver plus grand."*

C'est la question finale. J'ai entendu les plus hautes autorités de l'Etat dirent que les Jeux avaient fait en sorte que la France soit une Nation sportive et que ça y est, l'objectif était atteint et le rêve devenu réalité. Pour être affirmatif encore eut-il fallu s'accorder sur les critères de réalisation. Je vais là aussi citer une anecdote qui m'a conduit à formuler une proposition par rapport à ces critères. Quand eut lieu la présentation du Grand Paris au Trocadéro en 2010, j'ai écouté le Président de la République énumérer les projets d'envergure prévus. De mémoire il devait y en avoir cinq ou six pour la culture et aucun pour le sport. Il était dit à chaque fois que ces projets allaient créer du lien social. Sans doute, et pas le sport ? J'ai compris ce jour-là que les décideurs politiques n'avaient pas le réflexe sport comme ils avaient celui de la culture. Alors je donne mes critères d'une nation sportive : que tous les

décideurs, politiques, économiques, médiatiques et pédagogiques aient le réflexe sport avant d'agir. Nous en sommes encore loin. J'avais personnellement rêvé que les Jeux y contribueraient à tout le moins ... mais il est encore temps.